Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 10 Rabiaa I 1446
13 Septembre 2024

N° 107

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2267**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2267**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2269**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2274**
Homologation de résolutions **2275**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2275**
Avis aux créanciers **2276**
Convocations
Sociétés anonymes **2277**
Sociétés à responsabilité limitée **2281**
Sociétés communautaires **2282**
Divers
Avis au public **2282**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société

Professionnelle d'Avocats et de Conseils

Mat Fiscal : 1881891 E/A/M/000

Par acte sous seing privé, du 16/8/2024 enregistré à la recette des finances de Tebourba, le 02/9/2024, sous le n°24501329, quittance n°M046921, deux copies ont été déposées au registre national des entreprises de Nabeul le 23/8/2024. Une Société PROFESSIONNELLE D'AVOCAT ET DE CONSEILS a été constituée :

Dénomination : STE BEN SALAH D'AVOCAT ET DE CONSEILS.

Siège social : Rue 2 Mars Tebourba Manouba.

Capital social : 8000DT (Huit Mille dinars)

Objet : Société d'Avocats et de Conseils.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mme Houeyda Ben Salah, et Mr Ahmed Ben Abdallah, sont désignés Gérant et Cogérant avec les pouvoirs les plus étendus avec une durée indéterminée.

2024R02308SODB1

Constitution d'une société communautaire

Dénomination sociale de la société à constituer : Société de prestation de services de transport irrégulier ALTAFANI, société communautaire régionale

Forme de la société : Régionale

Adresse prévue du siège social : Station de transport «louage» Jemmal

Montant du capital souscrit : vingt quatre mille dinars (24000d)

Objet social : exploiter et organiser les gares de transport irrégulières, améliorer les services et encadrer les adhérents

Durée prévue de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statuts types : 16/8/2024 tribunal de 1ère instance de Monastir sous le num 05.

Nombre des actions à souscrire contre numéraire et la somme immédiatement exigible : 60 actions contre vingt quatre mille dinars (24000d)

Les stipulations relatives à la répartition des excédents et à la constitution de réserves :

Lorsque la société communautaire réalise des bénéfices nets ou des excédents à la clôture de chaque exercice comptable :

- Un taux de 15% est affecté sous forme de réserves obligatoires jusqu'à atteindre un taux de 50% du capital de la société communautaire,

- Un taux de 20% est affecté aux activités sociales, culturelles et environnementales,

- Le reliquat des bénéfices et excédents est distribué dans la limite d'un taux n'excédant pas 35%, par décision de l'assemblée générale,

- Ce qui en reste est affecté au développement de ses activités au niveau local et régional.

Le nom et le siège de la banque qui recevra les fonds provenant de la souscription : agence de la banque tunisienne de solidarité à Monastir et le cas échéant les fonds seront déposés à la Caisse des dépôts et consignations,

Le délai ouvert pour la souscription : du 02/9/2024 au 23/9/2024 avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai,

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et le lieu de réunion : sera faite par la publication d'un avis au Journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens et par le biais d'affiches au siège des communes et délégations de Ksar Hellal, Jemmal et Monastir.

Fondateurs :

Ezzedine al Kamil domicilié à rue Alisa, Manzel Kamel

Hassan Touil domicilié à l'Av. Farhat Hashad Ksar Hellal

Rashid Rajab domicilié au 49 rue Al-Quds, Moknine

Faraj Shayeb domicilié à l'Av. Al Fadil Ben Ashour à Jemmal

Hussein ben Al Amin domicilié 2, rue de Libye, Khnis

Hadi Shayeb domicilié cité Al Hadayek à Jemmal.

Cette annonce est publiée dans les journaux la Presse et Assahafa du 30/8/2024.

2024S01096SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

LES INDUSTRIES NOUVELLES DU PLASTIQUE "INOPLAST"

Société anonyme

Au capital de 27 500 000 Dinars

Siège social : Route de Mateur km 7 - La Manouba

Identifiant Unique (RNE) : 0000768 V

En vertu du procès-verbal de l'AGO du 19/01/2022, enregistré à Douar Hicher le 24/02/2022 sous le n°22700289 Quittance n°M009874, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 9/9/2024 sous le n°2024103332. Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des comptes de l'exercice 2020 et des conventions réglementées.

2- Quitus aux administrateurs.

3- Renouvellement des mandats des administrateurs pour une période de trois ans (2021-2022-2023) à savoir; M. Sami HACHICHA, M. Souhail HACHICHA et M. Mehdi KHOUAJA.

2024R02309SANB2

Notice

SOCIETE TUNINJECT - SA

Société anonyme en voie d'augmentation du capital

Siège social : 05 Rue Congo Sidi Fathallah Jbel Jeloud 2023 Tunis

MF : 000/M/A/1265095A

Aux termes des résolutions du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juillet 2024, il a été décidé d'augmenter le capital

social de dix mille dinars (10 000 DT) pour le porter de zéro dinars (0 DT) à dix mille dinars (10.000DT) et ce, en numéraire. Cette augmentation s'effectue comme suit :

- L'actionnaire Mr Hafedh El Oued : 10.000 DT (dix mille dinars) en numéraire

- L'augmentation du capital se fait par la création de 100 actions nouvelles de 100DT chacune. Les autres actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

Dépôt des procès-verbaux :

Un projet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2024 a été déposé au Registre National des Entreprises le 5/9/2024 quittance N° AC401252024 lieu où toute personne peut prendre connaissance.

2024R02320SANB2

Société de Refendage de la Tôle "SORETOL"

S.A. au capital de 1.260.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 8.5 B.P. 171 Sfax 3018

R.C : B187141996

M.F : 0008493W AM000

Suivant le PV de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2004 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax volume B 14 Folio 25 case 129 a décidé l'approbation de mise à jours du nouveau statut en langue arabe en remplacement des anciens en langues française qui est enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 8 décembre 2005 sous le n° 05800206, quittance n°M000210, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Sfax sous le numéro D8888196.

2024X01143SANB2

SANCELLA S.A

Société anonyme

Au capital de 18.160.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601. Z.I. de La Charguia 1, Tunis

Identifiant unique : 0496781S

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 28 mai 2024 enregistrés à la Recette des Finances de La Charguia le 14 août 2024, Enregistrements n°24808435, Quittance n°M099707 et suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juin 2024 enregistré à la Recette des Finances de La Charguia le 14 août 2024, Enregistrement n°24708436, Quittance n°M099708, dont deux exemplaires de chaque procès-verbal ont été déposés conjointement au Registre National des Entreprises (RNE) en date du 29 août 2024, Dossier n°202493676, il a été décidé ce qui suit :

- Emission de titres participatifs d'une valeur de cent (100) Dinars par titre participatif pour un montant total en Dinar Tunisien égal à la contre-valeur de quinze millions (15.000.000) de Dollars au bénéfice exclusif de BluePeak Holdings S.A.R.L ;

- Autorisation et Approbation de la signature de la Convention d'Emission de Titres Participatifs;

- Autorisation et Approbation de la signature de la Convention Complémentaire;

- Autorisation et Approbation de la signature des Actes de Cautionnement;

- Autorisation et Approbation de la signature de la Convention de Nantissement;

- Autorisation et Approbation de la signature le Contrat d'Option d'Achat d'Actions;

2024402244SANB2

Notice d'augmentation du capital BioPack Tunisia

Société anonyme

Au capital de D.25.000.000

Siège social : Immeuble 3S - Rue Abou Hamed El Ghazali 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant Unique : 1575464F

En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales, en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire datée du 6/9/2024 enregistré à la recette des finances Montplaisir le 6/9/2024 sous le n°24505607 quittance n°M085378 dont une copie a été déposée au greffe du centre national des entreprises auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 9/9/2024 sous le n° AC011292024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé d'augmenter le capital de la société de D.5.000.000 pour le porter à D.30.000.000 et ce suivant les procédures caractéristiques suivantes :

- Objet social : Fabrication d'emballages Biodégradables et composables

- Durée : 99 années.

- Montant de l'augmentation du capital : 5.000.000 actions à souscrire en totalité en numéraires et à libérer du quart lors de la souscription.

- Valeur nominale des actions à émettre : 1 dinar chacune.

- Dépôt des fonds : Auprès de la BNA n°03 135 1200321 04659949

- Délai de souscription de 15 jours de la parution au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2024402265SANB2

SOCIETE KARTHAGO GROUP S.A

S.A au capital de 1 000 000 DT

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0425355K

Suivant procès-verbal du conseil d'administration en date du 01/3/2023, enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène Tunis le 16/3/2023 sous le n°23801223 quittance n°M017648 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 5/8/2024 sous le n°202487347, il a été décidé ce qui suit :

- Acceptation de la démission de Monsieur Mohamed Adel Grar de ses fonctions d'administrateur et de président directeur général de la société.

- Nomination à titre provisoire de Monsieur Sami Ben Jamaa en tant qu'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

- Désignation de Monsieur Sami Ben Jamaa en tant que président directeur général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

- Autorisation de la cession d'une action au profit du nouveau Président Directeur Général.

2024402277SANB2

Société «AFRICAN BUSINESS DEVELOPMENT»

Société à responsabilité limitée S.A.R.L.

Capital social : 1 000 DT

Siège social : bureau 1-4, immeuble Ibn Nafis médical, 84 bis Avenue Habib Bourguiba, Ariana, 2080

Matricule fiscal : 1624057TAM000

UI : 1624057T

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 20 Août 2024 et enregistré à la recette des finances de Cité administrative Ariana le 3 septembre 2024 sous le n°24505918, quittance n°M098773 et dont un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous le n°2024102085 le 4 septembre 2024, il a été décidé de procéder à la dissolution anticipée da la société AFRICAN BUSINESS DEVELOPMENT et la nomination de Mr Riadh MESSAI sis au bureau 1-4, immeuble Ibn Nafis médical, 84 bis Avenue Habib Bourguiba, Ariana, 2080, en qualité de liquidateur.

Les créanciers éventuels sont invités à produire, dans les délais légaux, leurs titres de créances entre les mains du liquidateur à son adresse sus-indiquée.

2024402269SRLB2

TESSI TECHNOLOGY TUNIS

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 5.966 Euros

Siège social : Z.I Charguia 1 - Rue 8612 - 2035 Tunis

I.U : 1542231 K

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale Ordinaire annuelle des Associés du 28/6/2024 (enregistré à la Recette des Finances - Charguia - Tunis le 20/8/2024 sous Qn°101472 En°24708663)

Les associés ont décidé de renouveler le mandat du Cabinet K&B PARTNERS WORLDWIDE en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de (3) trois années.

Un P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1542231 K en date du 4/9/2024 sous dossier n°2024102054.

2024402273SRLB2

TUNIS DATA SERVICES - TDS

Société à Responsabilité Limitée Non-résidente

Capital social : 100.000 Euros

Siège social : Rue 8612 - Impasse N°2 - Z.I. La Charguia 1 - 2035 Tunis

I.U : 1069075A

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale Ordinaire annuelle des Associés du 28/6/2024 (enregistré à la Recette des Finances - Charguia - Tunis le 20/8/2024 sous n°101469 En°24708662)

Les associés ont décidé de renouveler le mandat du Cabinet K&B PARTNERS WORLDWIDE en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de (3) trois années.

Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1069075A en date du 30/8/2024 sous dossier n°202494106.

2024402274SRLB2

Dissolution

"TECHCONSULT SARL"

Totalement exportatrice

Non résidente

Au capital de 2 000 DT

Siège social : 01, Rue Chatt Meriam Résidence Narimane Bloc B - 3ème étage App B 3-4 Montplaisir 1073 Tunis

MF : 1314033/K

Il appert du PV de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 9/7/2024 enregistré à la recette des finances le 22/8/2024 sous le numéro 24505327 quittance n°M081824 qu'il a été décidé la dissolution volontaire et anticipée de la société et la nomination de M. BISKER Mohamed Djamel Eddine titulaire du passeport n°156594995 comme liquidateur. Cette opération a été déclarée au Registre National des Entreprises sous l'annonce n°202492652 du 27/8/2024 publié au bulletin n°178 en date du 9/9/2024.

A cet effet le Liquidateur invite tous les créanciers à produire leur créance dans un délai d'un mois à partir de la parution de cet avis et ce à l'adresse suivante :

1, Rue Chatt Mariem Résidence Narimaine, Bloc B3-4 Montplaisir, 1073 Tunis

Tél : 71908700

Mail : cabinet.feki.sami@gmail.com

2024402278SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 14 Août 2024, enregistré à la Recette des finances de la Goulette le 14 août 2024, sous le numéro : 24206728, Quittance n°99601, Rihab Gharbi ép Ben Mabrouk a vendu à Imene Fliss le fonds de commerce exploité dans le local sis à : 11 rue Abdelkader Mrabet, Le Kram, qui consiste en 1 Jardin d'enfants et crèche.

Le prix de la vente est consigné entre les mains de Faouzi Fliss, domicilié à 71 cité de l'oasis 4 Bizerte.

Les oppositions se feront auprès du détenteur du prix de la vente, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

A noter que cette annonce a été publiée au Journal «Echourouk», en date du 3 septembre 2024.

2024T00839FCCC2

Cession de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé fait en date du 16/8/2024 à Tunis, enregistré à la R.F Nelson Mandela - rue du Canada à Tunis - le 3/9/2024 (Quit. 64476 / Ergist. 24204000), M. Mohamed Ben Salah M'Hamdi (demeurant à la Rue 10404 - Cité Ennour - Tunis) a vendu et cédé à M. Abdelkrim Ben Loussaief Mekni (demeurant à la Rue de l'Energie solaire - Charguia 1 - Tunis) le fonds de commerce de plomberie et de

réparation d'appareils de réfrigération et divers qui est exploité au JORT sis au 21, Rue de Palestine, Tunis, et ce, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les virtuelles oppositions doivent être adressées audit Vendeur/Cédant dans un délai de 20 jours à compter de la parution de ce même avis au J.O.R.T.

Le présent avis est paru aux quotidiens "Assabah et Le Temps" du 6/9/2024.

2024T00858FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 24/7/2024 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 29/7/2024 sous le n°24205595, quittance n°M070614, monsieur Rached Marnisi, titulaire de la carte d'identité nationale n°08922318, résidant à Ain Berda Bizerte, vend et cède et transporte à Madame Rihem Souissi, titulaire de la carte d'identité nationale n°11377966, résidante au 52, rue Bourguiba Menzel Abderrahmen Bizerte, qui accepte la totalité du fonds de commerce comprenant son élément moral seulement, et exploité au local sis n°54 Avenue Cheikh Dris Bizerte destiné pour la vente de fruits secs.

Les oppositions seront reçues par lettre recommandée avec accusé de réception ou directement chez le vendeur résidant à Ain Berda Bizerte, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 7/8/2024.

2024T00862FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP légalisé de signature à la municipalité de Sidi Hcine le 9/8/2024 enregistré à la recette des finances de Sidi Hcine du 12/8/2024 n° d'enregistrement 24203314 quittance n°M091936 Mr Amir Ben Taher Mrezguia a vendu à Mr Rafik Ben Mounir Khiari tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente des accessoires téléphonique située à l'avenue Mohamed Ben Younes rue n°42439 cité El Yosr.

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur à l'adresse route de Mateur km 7 Imm La Perle 2ème étage bureau 6 Manouba pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 10/9/2024.

2024T00863FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP légalisé de signature à la municipalité de Bizerte daté du 01/8/2024 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 26/8/2024 sous le n°24203710 quittance n°M052179 Mr Mohamed Noureddine Ben Tijani Ben Abderrazek a vendu à Mr Samir Ben Mustapha Bouchrit la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour la vente de pièces de rechange de motos et bicyclette sis au local route Bchater Oued El Marej Bizerte.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 10/9/2024.

2024T00865FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat enregistré à la recette des finances de Bizerte le 29 Août 2024 n° de Quittance M053116 n° d'Enregistrement 24203793, Mr Mabrouk Ben Mohamed Hamzaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°02756711 a vendu à Mr Omran Ben Hmaied Hamzaoui titulaire de la carte d'Identité nationale n° 12626447, le fonds de commerce lui appartenant exploité avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels dans le local près de l'horloge, Zarzouna, Bizerte.

Les oppositions éventuelles devront être faites entre les mains de l'acquéreur Mr Omran Ben Hmaied Hamzaoui à Rue Souani Menzel Abed Rahman, dans les 20 jours de la parution du présent avis au J.O.R.T sous peine de déchéance et forclusion.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk et le Quotidien» du 7/9/2024.

2024T00866FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé établi en date du 26 Août 2024 et enregistré à la recette des finances Rue Tarek Ibn Zied le 29 Août 2024 Quittance n°M079341 Madame Aziza Ayari demeurant Borj Challouf (A coté de l'école primaire Borj Challouf à Bizerte a vendu à Madame Nabiha Abidi demeurant à Cité Belvédère (derrière le Palais des Congrès) à Bizerte le fonds de commerce destiné pour la vente des fruits secs dans le local sis à la Rue de la Grèce à Bizerte, avec tous ses éléments matériels et immatériels, et inscrit au registre national des entreprises/Identifiant unique 0533078/ L.

Les oppositions doivent être effectuées entre les mains de la vendeuse à son adresse mentionnée ci-dessus dans les vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au JORT étant observé que le présent avis a été Inséré sur les colonnes des journaux "Achourouk" parus le 31 Août 2024 page 26 et "Le Quotidien" paru le 31 Août 2024 page 7.

2024T00867FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Maher Bouazzi avocat, daté 24/7/2024 et enregistré a la recette financière a Kasserine le 24/7/2024 avec un récépissé n°M07195, M.Hatem Ben Abdelmagid Bouras a vendu à M.hédi Ben Mekki Ben Ali Al Belili tout l'actif commercial avec tous ses éléments matériels et moraux destiné à la vente de matériel de pension et sanitaire situé dans le quartier de basatine 1 Nord, Kasserine et accepte d'éventuelles objections dans un délai maximum de 20 jours à partir de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié dans le journal «le Quotidien» du 30 juillet 2024.

2024R02302FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat sous seing privé en date du 22/7/2024, enregistré à la recette des finances de Médenine le 23/7/2024, quittance n°M070962, enregistrement n°24204665, monsieur Kilani Ben Mohamed Najjari, C.I.N n°05762036, a vendu à monsieur Mounir Ben Sadok Nairi, C.I.N n°05729102, le fonds de commerce destiné à la vente des vêtements, situé au Souk traditionnel Médenine, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué durant les 20 jours suivant la publication de cet avis au JORT.

2024R02305FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances à Mourouj 3 le 5 septembre 2024 sous le n°24204706 quittance n°M074005. Mme Zohra Chebbi a cédé à Mr Houssem Ghorbel la totalité du fonds de commerce consistant à usage de tout commerce, exploité au local sis au 60 avenue des Martyrs Mourouj 1 Ben Arous. Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20j à compter de la date de publication du présent avis au j.o.r.t., auprès de Mme Zohra Chebbi c.i.n n°00062503, demeurant 60 avenue des Martyrs Mourouj 1 Ben Arous. Cet avis est paru au quotidien "le Quotidien" du 11/9/2024.

2024R02311FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat enregistré à la recette des finances de Djerba le 25/12/2023 n° de quittance M108507 n° d'enregistrement 23207866 Mrs Nejiba Mànaa, Nizar, Kaïs, Ikram et Chorouk fils de Fathi Melliti ont vendu à Mr Tarak Kraim, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux exploité au local situé à la place Aoueled Haffouz Ht Souk Djerba destiné aux activités artisanales.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur au cabinet de son avocat Maître Amor Ridha situé au 1er rue Taha Hussein Ht Souk Djerba dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Dar Assabah en date du 29/02/2024.

2024R02312FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à la recette des finances de Mareth le 30/8/2024 quittance n°M044217, Mr Mohamed KOUKBI a vendu à Mer Saddem El Hadded, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à SEDRIA route de MARETH GABES, et toute opposition doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse de fonds précité dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La vente est publiée dans les journaux "Echourouk et le Quotidien" le 3/9/2024.

2024R02313FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à la recette des finances de Gabès le 12/8/2024 quittance n°M057049, Mr Akram NEKIB a vendu à Mme Souad El MAKKERI la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à CHEMATI rue de Matmata Gabès, et toute opposition doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse de fonds précité dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La vente est publiée dans les journaux "Echourouk et le Quotidien" le 28/8/2024.

2024R02314FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé avec signature légalisée enregistré à la recette des finances de Médenine le 29/8/2024 enregistré n°24205409, reçu n°M080451, Mme Manel Khorchani CIN n°09110311 a vendu tout le fonds de commerce destiné «Pâtisserie et pains fines» situé à la route de Djerba Médenine avec tous ses éléments physiques et moraux à Mr Mahdi Debouba CIN n°05703572.

Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 4 septembre 2024.

2024R02315FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 6/9/2024 enregistré à la recette des finances Av. du France Nabeul sous le numéro 24203611 et la quittance numéro M065716 le 6/9/2024 Mme Randa Mrabah, CIN n°06476716, a vendu la totalité de son fonds de commerce exploité au local sis à la Rue Saida Nabeul 8000 à Mr Habib Belghith, CIN n°06369977. Et les objections sont acceptées par l'acheteur à l'adresse suivante : Rue Saida Nabeul 8000.

Cet avis a été publié aux deux journaux la Presse et Essahafa le 10/9/2024.

2024R02318FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4/9/2024, enregistré à la recette des finances beni khiar le 6/9/2024 sous le n°24202010 quittance n°M40412 Monsieur Montaser ben Lotfi Suissi CIN n°09888145 du 19/3/2021 a vendu à Mme Souhir Bent Mohamed Gaout CIN n° 098881480 du 22/02/2022 la totalité du fonds de commerce destiné commerce produits alimentaires sis à l'av Mongi Selim Beni Khiar

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 11/9/2024 au journal la Presse.

2024R02321FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 15/4/2024 enregistré à la recette des finances de Menzel Bouzelfa en date du 16/4/2024 Quittance n°M0154021 Enregistrement n°24200561.

Madame IKBEL bent Abed Razek Chikh épouse Anis Sandli titulaire de la CIN n°06370974 vend la totalité du fonds de commerce exploité en un Café catégorie 1 sis à Rue Monji Slim Menzel Bouzelfa Nabeul, à Monsieur Wissem ben Mohamed Fridhi titulaire de la CIN n°09020538,

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dans les délais.

Ceci a été publié au journal la Presse le 11/9/2024.

2024R02323FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente de fonds de commerce le 7/8/2024 enregistré à la recette des finances de Monastir le 26/08/2024 sous n°24207235 quittance n° MO64895, Monsieur Sofiene Saidane titulaire de la CIN n° 06936952 a vendu à Monsieur Hatem Chouchene titulaire de la CIN n° 06778706 la totalité du fonds de commerce du local destiné à la vente des produits cosmétiques sis à rue Mahmoud Bourguiba Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié au journal du 5/9/2024.

2024S01130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de location d'un fonds de commerce le 15/8/2024 enregistré à la recette des finances de Monastir le 26/8/2024 sous n°24207236 quittance n°MO64896, Madame Wafa Zidi titulaire de la CIN n° 06871159 a vendu à Monsieur Hatem Chouchene titulaire de la CIN n° 06778706 la totalité du fonds de commerce du local destiné prêt à porter sis à rue Mahmoud Bourguiba Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 5/9/2024.

2024S01131FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 27/8/2024 enregistré à la recette des finances Kalaa Sghira sous le n°24201429 quittance n°M035972, Société "Senda De commerce International" demeurant à 687 Rue Ottawa 4023 cité Riadh Sousse, a vendu à Monsieur Aymen Ben Rekaya demeurant au 34 Rue Khaled Ben Oualid Kalaa Sghira, la totalité du fonds de commerce ayant pour une activité vente de matériaux de construction et dérivés, avec tous les éléments sis à Rue Palestine Kalaa Sghira Sousse.

Les oppositions sur le règlement du prix de vente doivent être adressées à la Société "Senda De commerce international" sis à la Rue Palestine Kalaa Sghira Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 10/9/2024.

2024S01138FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 11/7/2024 enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 9/8/2024 sous le n°24204936 reçu n°92908, Mr El Mabrouk Mondher titulaire de la CIN n°028755953 délivrée le 21/11/2017, MF : 1830600/W, a vendu à Mr Labben Bliel titulaire de CI.N n°11951349 délivrée le 30/6/2021, la totalité du fonds de commerce consistant en un magasin de vente et réparation des appareils électroniques, sis à rue Abdelkader Derghrir à Hammam Sousse.

Les oppositions seront reçues par le vendeur qui a élu domicile au bureau de maître Jamel Naceur avocat à Sousse rue 22 janvier 1952, MF : 0292161N/P/000.

Une copie de cet avis a été publiée au journal Essahafa du 11/9/2024.

2024S01141FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22/8/2024, enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 23/8/2024 sous le numéro 24204386 quittance n°M054390 Saif ben Abdessalem (CIN 12805400) a vendu à Mohamed ben Abd Iemlak (CIN 12826557) tout le fonds de commerce exploité pour l'exercice de tout commerce sis à la Rue Ahmed Tawfiq el Madani Khzema gharbiya Sousse.

Les oppositions seront accordées pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT et ce au domicile de fonds de commerce.

Cet avis est publié au journal Achourouk du 9/9/2024.

2024S01143FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 25/8/2024, enregistré à la recette des finances hammam Sousse le 27/8/2024 sous le numéro 24205233 quittance n°M097412 Henda Eltaief (CIN 02998891) et Zaineb Mlika (CIN 12922273) et Hamadi Mlika (CIN 02920915) et Noura Mlika (CIN 05502922) et Monji Mlika (CIN 05508231) ont vendu à Saïf Edine Mlika (CIN 12868855) tout le fonds de commerce exploité pour la fabrication et réparation de Chaussures et Clés Minutes sis à la Route de Tunis hammam Sousse.

Les oppositions seront accordées pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT et ce au domicile de l'acheteur.

Cet avis est publié au journal Achourouk du 9/9/2024.

2024S01144FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé à Sfax le 27/02/2024, et enregistré à la recette des finances de Abou Kacem Chebbi Sfax le 01/8/2024 sous le numéro 24203299 et selon quittance n°M 0816736 Md RIHAB BEDWII, titulaire de la C.I.N n°11136650 fait à Tunis le 27/4/2018, a vendu à Mr NACER MONSEUR, titulaire de la C.I.N n°08781741 fait à Tunis le 8/6/2018, tout le fonds de commerce d'un local de vente au détail, situé à la rue d'Athènes et rue de France Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables au siège du fonds de commerce vendu, situé à la rue d'Athènes et rue de France Sfax, dans un délai ne dépassent pas 20 jours à partir de la publication de cette vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été en outre, publiée au quotidien Achourouk du 8/9/2024.

2024X01140FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 28 Août 2024, dont signatures légalisées le 29 Août 2024 et enregistrées à la recette des finances Rue Habib Bourguiba Jendouba le 29 Août 2024 sous le n°24204805 quittance n°M076054, Société Amir de commerce, SARL, son identifiant unique au registre national des entreprises sous le numéro 1547201A, ayant son siège social à la Route de Gremda Km 9 - 3012 Sfax Sud Sfax, représentée par son gérant Mr Amir ben Assaad Sallemi, titulaire de la C.I.N n° 12357630, a vendu à la Société LOBLAS de commerce, SARL, son identifiant unique au registre national des entreprises sous le numéro 1806922X, ayant son siège social Route de Gremda Km 9 en face du marché d'olives 3074 Sfax Sud Sfax, représentée par son gérant Mr Assaad ben Mohamed Habib Sallemi, titulaire de la C.I.N n°05305040, tout le fonds de commerce destiné à la vente de produits chimiques (produits de nettoyages) et matières plastiques en gros et exploité dans le local sis à la Route de Tunis Jendouba 8100 avec la totalité de ses éléments matériels et moraux. Les oppositions sont recevables entre les mains de la vendeuse en la personne de son représentant légal à l'adresse de son siège social sis à la Route de Gremda Km 9 - 3012 Sfax Sud Sfax dans un délai de vingt (20) jours à partir de la publication de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne. Considérant que cette annonce a été publiée aux journaux "Achourouk et Le Quotidien" du 7 septembre 2024.

2024X01141FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5/9/2024 et enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 6/9/2024, sous le numéro quittance M074365 et numéro d'enregistrement 24204829, Madame Jarboui Yasmina a vendu à Madame Ban Hassine Zeinab, la totalité du fonds de commerce, sis à l'avenue cité bahri 1 ex «local du RCD cité bahri» Sfax, dont l'activité est la vente de produit alimentaire.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours au local du fonds de commerce Sfax.

Un extrait a été publié au Journal le Temps du 10/9/2024.

2024X01144FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing édité le 27/8/2024 par maître Belhadj Salem enregistré à la recette des finances de Sfax le 27/8/2024 numéro d'enregistrement 24202964, numéro de quittance M062734, Monsieur Mohamed Hamdaoui a cédé la totalité du fonds de commerce de vente de denrées alimentaires situé à rue Saltnia km 8 kassas bouali Sfax à Monsieur Oussama Trabelsi.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Belhadj Salem Ali dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cette vente est publiée au journal «Chourouk» le 8/9/2024.

2024X01149FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 29/7/2024, enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax le 29/7/2024, quittance n°M080880 enregistrement n°24203246, Hassen Brini cin n°08880520, demeurant à la route de l'Aéroport km 4 cité ennour Sfax a vendu à Mohamed Alboubakri, cin n°06594663 demeurant à Kasr Awled Boubakr Bir Lahmar Tataouine tout le Fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité à la vente des produits alimentaires et de nettoyage et les livres et les magazines et Les fournitures scolaires et administratives au local sis à l'Avenue de Kairouan immeuble intilaka Sfax loué de son propriétaire Henda Masmoudi.

Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser à l'acheteur Mohamed Alboubakri au lieu de l'exploitation du fonds de commerce précité.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assabah et Le Temps du 22/8/2024.

2024X01151FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 30/8/2024 et 3/9/2024 enregistré à la recette des finances Mornag le 4/9/2024 sous le n°24202062 quittance n°M063655, Mr Mohamed Ben Ali Ben Hsan Marzouki titulaire de C.I.N n°05693911 délivrée à Tunis le 22/3/2003 vend par le biais d'une procuration enregistrée à la recette des finances Ras Jbel le 22/8/2024 sous le n°24803172 quittance n°M069474 à Sousen Bent Saiid Ben Abdessalem Benhamza titulaire de la C.I.N n°11651649 délivrée à Tunis le 24/4/2014 tout le fonds de commerce incluant ses éléments matériaux et moraux exploité en tant que boulangerie dans le local sis à la Rue Imam Echafii Cité jardins Sabbalet Mornag - Mornag et enregistré au RNE sous le n° 1720036C.

Les oppositions vont être déposées entre les mains de Mr Noureddine Ben Ayed Ben Salem Elhabouria titulaire de la C.I.N n°00454016 délivrée à Tunis le 02/01/2023 désigné par les parties ci-dessus ; dans les 20 jours de la publication au JORT à l'adresse de local sis à la Rue Imam Echafii Cité jardins sabbalet Mornag - Mornag.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" en date du 7/9/2024 sous le n°IP 124/2045.

2024402272FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5/8/2024 enregistré à la recette des finances quai Tarak Ibn Zied Bizerte le 5/8/2024 sous le numéro 24305758 n° de quittance M072358, madame Rihem Souissi, titulaire de la carte d'identité nationale n°11377966, résidante au 52 avenue Bourguiba Menzel Abderrahmen Bizerte, loue à Wessim Saidani, titulaire de la carte d'identité nationale n°08973791, résidant à rue Chikh Dris Bizerte, qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue chikh Dris n°54 Bizerte, destiné à la vente fruits secs.

Les oppositions seront reçues par lettre recommandée avec accusé de réception chez Société Roukey Avocats et Consulting représentée

par maître Béchir Menzli dont l'étude est à l'Avenue Hassan Nouri centre d'affaires -Bloc A - Bureau 406 Bizerte, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» le 5/9/2024.

2024T00861FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé fait à Gabès le 19/8/2024 et enregistré à la recette des finances de Gabès le 20/8/2024 sous le n°24308149 n° de quittance M0589689 Mr Hafidi Mouhamed a donné en location gérance à Monsieur Houssem Yazidi la totalité du fonds de commerce consistant en un café connu «café OLIVERA» sis à l'Av. Habib Thamer corniche Gabès et cela pour la période du 01/9/2024 jusqu'au 28/02/2026. Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien en date du 7/9/2024.

2024R02306FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing, enregistré à la recette des finances de Monastir le 22/01/2024 sous le numéro 24300520 ; quittance n°M005979, Mr Fraj Bergaoui (C.I.N 04132492) demeurant à Monastir Rue Ali Bourguiba Skanes a loué à partir de 1/2/2024 et pour une durée de sept ans à Mr Adnen Zili (C.I.N 06753657) demeurant à Résidence Falaise Sidi Seré Monastir la totalité du fonds de commerce «Sara» (restaurant et Pâtisserie) exploité au local commercial n°02 Borj Khefacha Monastir.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 25/01/2024.

2024S01140FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 13/8/2023, enregistré à la recette des finances cité Riadh Sousse le 17/8/2023 sous n°24302294 Quittance N°M051837, Mr Taleb CHIHAOUI, CIN n°04580466 représenté par Mr Rafik BOUZAIENE titulaire de la CIN n°04497996 selon procuration enregistrée à la recette des finances de Sayada le 4/7/2023 a loué à Mr Fathi HACHID titulaire de la CIN n°06162268, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Café Dénommé «CLASSICO» sis à l'Avenue des Nations Unis - Cité Riadh - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 1 an à partir du 01/7/2023 renouvelable. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» du 11/9/2024.

2024S01142FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Syndic

Selon PV du syndic des propriétaires de l'immeuble "CYRINE" en date du 27/7/2024 au siège de syndic sis à l'avenue de Khaled Ibn el Walid Ain Zaghouan Nord, enregistré à la recette des finances La Goulette le 7/8/2024 sous le n°24706548 Quittance n°M097475, et déposé à la municipalité d'EL KRAM le 29/8/2024 et a été approuvé par la dernière en date du 6/9/2024 sous n°1184.

Il a été décidé la nomination de :

Mme Hasna Samaali : Présidente.

Mr Jabeur El Ghali : Trésorier.

Mme Yosra Ferchichi : Secrétaire Générale.

2024R02303APSF1

Constitution du syndicat de copropriétaires résidence

«EL Montazah» Lac2 El Karam Tunis

Conformément au PV de l'assemblée générale constitutive du syndicat de la résidence «El Montazah» bloc «A» et «B» sise à Lac2 El Kram Tunis, réunie le 12 juillet 2024 et enregistré à la recette des finances d'El Kram le 24/7/2024 (quittance n°93802, enregistrement n°24706208), a été constitué le «syndicat de la résidence El Montazah» est composé comme suit :

- Mahdi Kallel : Président

- Mourad Moalla : Trésorier

- Hounaida Dhouib : Secrétaire Générale

- Samir Chilli : Membre

- Lassaad Ben Amor : Membre

- Antonio Morabito : Membre.

2024R02307APSF1

Syndic Essalem Médicale - Immeuble Essalem Médicale - Sousse

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du syndicat du copropriétaire d'Essalem Médicale en date de 24 Mars 2024, les actionnaires ont décidé d'approuver ce qui suit :

1- Approbation du Rapport Moral et Financier

2- Election du nouveau bureau de Syndic

- Président : Dr Naoufel Nabli

- Membre représentants des appartements à usage de bureaux : Dr Khaled Ghedas, Nadia Beizig et Dr Hosni Ben Frej

- Membre représentant des habitations : Mme Samira Bouslama.

3- Entamer la rénovation de l'entrée de l'immeuble et l'entretien des portes et fenêtres des étages.

4- Entamer l'entretien annuel et le changement des câbles des ascenseurs bureaux et habitations.

5- Augmentation de la cotisation annuelle du copropriétaire

- 100 DT pour les appartements à usage bureau

- 150 DT pour les grands cabinets médicaux

- 50 DT pour les appartements à usage d'habitation

- 100 DT pour chaque place du parking du sous-sol.

2024S01139APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence ESSABR

Chatt Mariam

Suite au PV de l'assemblée générale élective tenue le 19 juillet 2024 rapporté par Maître Mhamdi Imen Notaire il a été décidé de nommer Messieurs :

- Ameur May : Président

- Foued Fekih : Vice-Président

- Jomaa Bouneb : Trésorier.

2024S01074APSF2

Syndic des copropriétaires de la résidence «Les Emirs»

Avenue 14 Janvier Khézama-Est Sousse

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale électorale des copropriétaires de la résidence «les Emirs» située à l'Avenue 14 janvier Khézama-Est Sousse, tenue le 25/8/2024 et enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 3/9/2024 sous n°75379 quittance n°M003516, il a été élu le nouveau bureau composé de :

- Madame Nadia Ben Massoud : Présidente du Syndic

- Monsieur Larbi Moussaoui : Trésorier.

2024S01145APSF2

Election d'un nouvel organe pour l'Association des Etoiles du Sport à Sayda, Oued Ellil, Manouba

En vertu du procès-verbal de la réunion tenue le 7/6/2024 et enregistré à la recette des finances à Oued Ellil le 9/8/2024 sous le numéro d'enregistrement 24701781, avec le reçu n°M056266, il a été décidé d'élire un nouvel organe pour l'Association des Etoiles du Sport à Saïda, Oued Ellil, Manouba, composé de :

Président de l'association : Jaafar El Younsi

Vice-présidente : Aya Ben Abid

Trésorière : Ines El Younsi

Secrétaire général : Kais Thabet

- Membres : Asma El Khemiri - Amany El Aliyani - Chokri Marouani - Omar Kassmi.

2024402137APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

1- Partie poursuivante :

Mariem Bouzaine, demeurante à la rue Manoubi Jarjar n°4 Menzeh 9 Ariana.

2- Partie poursuivie :

Mohamed Ikbel Mnassri, demeurant à l'appartement n° (D64), Résidence Kliopatra, Bloc D, 5ème étage El Menzeh 7 Ariana.

3- L'avocat poursuivant :

Maître Féthi Ben Mustapha Khémiri, avocat à la cour de cassation, gérant de la société Elkasabah Avocats, SARL, RC (B0110192015), M.F (1379782X/A), sise au 28 Avenue Beb Bnet Tunis.

4- Immeuble à vendre :

L'immeuble objet de la vente consiste en un appartement n° (D64) sis à la Résidence Kliopatra, Bloc D, 5ème étage, El Menzeh 7 Ariana, d'une superficie totale de (112 m²) avec toutes les parts indivises dans les parties communes, type S+2, composé d'un salon, deux chambres, une cuisine avec terrasse, une salle de bain, une salle d'eau, balcon couvert, chauffage centrale, double ascenseur. L'appartement objet de la vente fait partie du titre foncier n° (9759 Ariana) en instance de distraction.

5- Hypothèque et nantissement :

L'appartement objet de l'enchère est grevé par une hypothèque de premier rang au profit de l'ATB et, ce à titre de garantie d'un prêt de cent mille dinars (100.000, d) sans considération des intérêts et dépenses.

6- Mise à prix :

La mise à prix est fixée à la somme de deux cent vingt quatre mille dinars (224.000, 000d), frais et dépenses légales en sus.

7- Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu le lundi 14 octobre 2024 (14/10/2024) à partir de neuf heures du matin devant la chambre des criées des ventes immobilières au tribunal de première instance de l'Ariana dans l'affaire n° (2836).

8- Visite de l'immeuble :

- La visite de l'immeuble peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers (1/3) du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

- La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance d'Ariana ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant.

2024T00868VEPA1

Vente aux enchères

Me. Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque QUATAR NATIONAL BANK - TUNISIA (QNB), une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises, numéro W14247, son siège social sis à l'Av. CITE DE SCIENCES - Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur objet de la saisie : Houssem Ben Farhat Ben Mohamed Ghannem, de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN numéro 06453367, domicilié au quartier Ennadhour - Hammamet - gouvernorat de Nabeul (en sa qualité de débiteur hypothécaire).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat, son étude sise à l'Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente sont des parts à l'indivision de (108,75 parts / m²), objet du titre foncier numéro 598769 Nabeul, dont la superficie totale est de (435 parts/m²), sur le quel est bâti un bâtiment de premier étage. Ce dernier est situé à

proximité de la rocade reliant Hammamet et Bir Bouragba qui le relie dans un endroit répondant à toutes les exigences en termes de climat et de présence dans une zone résidentielle du quartier Ennadhour, connu par son activité résidentielle très proche de nombreux intérêts. A l'Est, ce quartier résidentielle est limité par un jardin à la propriété de son père, à la kebla un passage de 3m² de largeur, 'jawfan' une route pavée et à l'ouest un passage de 3m². Le bâtiment est d'excellente construction et est moderne. On y accède par des escaliers qui partent du centre de la résidence de son père où se trouve la porte principale pour les deux bâtiments. Il se compose également d'une véranda à coté de l'entrée principale menant à un hall de réception entourée par deux chambres à coucher. Elle est suivie d'une cuisine avec une porte qui s'ouvre sur un escalier qui mène au toit du bâtiment et d'une salle de bain. Sa construction est constituée d'une structure de base de type traditionnel, les poteaux et les solives en béton armé, le plafond est en Dalle de compression du béton, les murs extérieurs en doubles briques alors que les murs intérieurs en brique de 15cm d'épaisseur, le sol est carrelé en marbre et parterre. La cuisine est équipée d'armoires murales et de sanitaires, et les murs sont recouverts de porcelaine colorée. Le plafond du hall de réception est équipé d'un plafond en plâtre, la menuiserie en bois ordinaire, d'aluminium, d'équipements sanitaires, ferreux et électriques de type économique et de peinture à l'eau. Après avoir effectué les mesures nécessaires, il a été constaté que la superficie totale couverte du bâtiment susmentionné est de 108,75 dont 8,75 pour la piste menant au toit du bâtiment.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Deux Cents trois mille cinq cents quatre-vingt cinq dinars et 300 millimes (203 585 d 300) en plus des frais et des honoraires fixés.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le lundi correspondant au quatorze octobre deux mille vingt quatre (14-10-2024) auprès de l'arrondissement des ventes immobilières du tribunal de première instance de Grombalia, à partir de neuf heures du matin et suivant.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours, afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2024R02317VEPA1

Vente Immobilière

Etude Maître Nassima Kallel

Avocat

Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago B n°A12 Sfax 3000

Poursuivant : Le Comptoir Tunisien de Bâtiment COTUB au nom de son représentant légal inscrit au registre national des entreprises RNE sous le n°0003755C, demeurant à son siège social route de Tunis km 0.5 Sfax.

Partie saisie : Les héritiers de Samir Ben Fraj Ben Hamida sont : Selma bent Mohamed Ben Abdessalem Samet titulaire de la Carte d'identité n°01924112, Karima Jribi titulaire de la Carte d'identité n°08250751, Iheb Ben Hamida titulaire de la Carte d'identité n°11829030, Hiba Ben Hamida titulaire de la Carte d'identité n°14622277, Hajer Ben Hamida titulaire de la Carte d'identité n°09441461, Haifa Ben Hamida titulaire de la Carte d'identité n°11813478, demeurant à rue Maghreb Chabba Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Nassima Kallel, Avocat, Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago, B n° A12- Sfax 3000. M.F 000 PA630188K.

Immeuble saisi : La totalité du terrain situé à rue Elkods allant à rue Mongi Slim Chabba Mahdia, contenant un bâtiment divisé en deux parties : - un local pour usage d'habitation dont la superficie est 550 m² contient 4 chambres, un salon, deux cuisines, un couloir, un bloc sanitaire et un jardin au coin sud - ouest, - un dépôt dont la superficie est 256 m² ouvrant au sud à deux portails en bois. Limité au sud Sabeh Gharbi et rue Elkods, à l'est Abdelwaheb Moala, à l'ouest Noureddine Farhat, Taher Ghezel et une voie publique, et au nord Sadok Achour et Sadok Baryoul.

Mise à prix : Sept cent quatre vingt et un mille deux cent Dinars (781.200d, 000) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi sept octobre deux mille vingt quatre (7/10/2024) à Neuf Heures à la Chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Mahdia Rue Taieb Mhiri Mahdia.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2024X01146VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation de la succession du défunt SADOK KHDIR

Conformément à l'ordonnance sur requête sous le n°16385, il a été décidé la nomination de Mme Faiza Bouzidi en tant que liquidatrice de la Succession du défunt SADOK KHDIR sous le contrôle du juge commissaire.

Les créanciers sont priés de présenter leurs créances dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce dans les journaux et au JORT.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter la liquidatrice au 26526279 ou vous rendre à l'adresse suivante : 92, Route 8600, 2035 Charguia, Tunisie.

2024T00859VEPA2

Liquidation de la succession du défunt Saleh ben Al-Hadi Boufares ben Rabah

Conformément à l'ordonnance sur requête sous le n°17968. Il a été décidé la nomination de Mme Faiza Bouzidi en tant que liquidatrice de la Succession du défunt Saleh Ben Hédi Boufares Ben Rabah, et la désignation de Mme Nahla Bouafia juge commissaire.

Les créanciers sont priés de présenter leurs créances dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce dans les journaux et au JORT.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la liquidatrice au 26526279 ou vous rendre à l'adresse suivante : 92, Route 8600, 2035 Charguia, Tunisie.

2024T00860VEPA2

Nomination d'un Gérant

Société SOS SURVEILLANCE, SARL

Capital social : 210 000 DT

RNE : 1088180R

Matricule fiscal : 1068160 RAM 000

En vertu d'une copie exécutive du Jugement d'urgence rendu par le Tribunal de Première Instance Tunis 2 dans l'affaire n°14885 en date du 3/8/2024, il a été décidé de nommer M. Mohamed Yazid Laabidi en qualité d'administrateur judiciaire de SOS SURVEILLANCE pour exercer les activités de la société et assurer sa bonne gestion sous le contrôle du juge de tutelle Mme Kholoud Sassi jusqu'à la tenue d'une séance pour la désignation d'un nouveau gérant.

2024T00864VEPA2

Décision de redressement judiciaire

Société LE RACCORDEMENT SA

Siège social : Zone industrielle de Dokhane, route de Tunis Km 32 El Hencha Sfax

Identification Fiscale : 1291899EAM000

Le Président du tribunal de première instance de Sfax a rendu le 30 août 2024 sous le n°328 la décision suivante :

- Le déclenchement de la procédure du règlement judiciaire au profit de la société LE RACCORDEMENT. Numéro d'identification fiscale 1291899EAM000 et l'ouverture de la période de contrôle à son encontre et le transfert de son dossier devant Monsieur le Juge d'entreprise du même tribunal pour le contrôle de ces procédures.

- La nomination de l'Expert Comptable Monsieur Raouf GHORBEL comme administrateur judiciaire chargé de recevoir et d'étudier le programme de redressement proposé par l'entreprise débitrice et de le modifier en cas de besoins et de proposer à Monsieur le Juge d'entreprise un programme de redressement dans un délai ne dépassant pas les neuf mois. L'arrêt de toutes les procédures d'exécution ayant pour objet le règlement des dettes précédant la date d'acceptation de la demande du redressement judiciaire et pour une durée ne dépassant pas la période de contrôle à l'exception des dettes revenant aux salariés qui s'exécutent par une ordonnance sur requête sauf les montants insaisissables.

- L'arrêt de toutes les procédures ayant pour objet la reprise des meubles ou immeubles à cause de non-paiement de dettes pour une durée ne dépassant pas la fin de la période du contrôle.

- L'arrêt des intérêts et indemnités de retards et la suspension des délais de prescription pour une durée ne dépassant pas la fin de la période du contrôle et l'interdiction de céder les biens de la société ou de les grever d'hypothèques pendant la période de contrôle.

- La date de la cessation de paiement le 30/8/2024.

- D'ordonner l'inscription de cette décision au Registre National des Entreprises, l'envoi d'une copie à la commission de suivi des entreprises en difficulté et la publication de la décision au Journal Officiel de la République Tunisienne aux dépens de la société.

- L'Administrateur Judiciaires invite tous intéressés à présenter, dans un délai de (30) jours pour les résidents et (60) jours pour les non-résidents à compter de la publication du présent avis, la liste de leurs dettes ordonnées et privilégiés à l'administrateur judiciaire Monsieur Raouf GHORBEL à l'adresse suivante : 42 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Intilaka escalier "C" cinquième étage bureau 5-5, 3000 Sfax.

2024X01145VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Gestion du Pôle Industriel et Technologique de Gabès

S.A au capital de 7.975.000 DT

Avenue Salah Eddine Ayoubi, Imm. Khelifi 4ème étage, Gabès 6072 - Tunisie

R.N.E : B22101242010

M.F : 1153449L/A/M/000

Matricule CNSS : 213308-05

Messieurs les actionnaires de la «Société de Gestion du Pôle Industriel et Technologique de Gabès» Société Anonyme, au capital de 7.975.000 DT, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 4 octobre 2024 à 11 h au siège de la Société de Gestion du Pôle Industriel et Technologique de Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2023.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3. Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31/12/2023 ainsi que le rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2023.

4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

7. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023.

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publication et d'enregistrement.

2024R02304SANB3

Convocation à l'AGE

SOCIETE CLINIQUE EL YOSRI

Société anonyme

Au capital de 3 400 000 DT

2 Rue Gaza Avenue Palestine Cité Ennour - Gafsa

Identifiant Unique : 1536287P

Les actionnaires de la société clinique Elyosri société anonyme au capital de 3 400 000 DT sis 2 rue gaza avenue Palestine cite Ennour - Gafsa, sont invités à assister à l'assemblée générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 3 octobre 2024 à 10h au siège social de la société.

En vue de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation;

2. Annulation des résolutions adoptées de l'assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2024 ;

3. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription;

4. Augmentation de capital;

5. Suppression du droit préférentiel de souscription;

6. Modification corrélative des statuts

7. Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration

8. Pouvoir en vue d'accomplir les formalités légales.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale des actionnaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024R02310SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques SAIPH

S.A. de capital social : 80 600 700 TND

Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 0381453V

N° CNSS : 206620-10

Sur décision du conseil d'administration, les actionnaires de la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques (SAI PH) SA sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire fixée à la date du 15/10/2024 à 12h30 au siège de la direction de la promotion et de l'information médicale sis au n°62, avenue de Lac du Nord - Les Berges Lac 2 - Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ajout d'un paragraphe (5) à l'article 12 des statuts

- Suppression du premier point du paragraphe (2) de l'article 18 des statuts.

Le projet des résolutions soumises au vote est le suivant :

Première résolution :

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un paragraphe (5) à l'article 12 des statuts dont la teneur suit :

"Est exceptée du droit de priorité à l'achat la cession à une personne physique d'une seule à cinq actions en vue d'occuper la fonction de président du conseil d'administration".

Deuxième résolution :

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer le premier point du paragraphe (2) de l'article 18 des statuts et le reste de l'article demeure inchangé.

Les actionnaires peuvent assister en personne ou désigner un représentant.

2024R02319SANB3

Annulation de la convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DE TUNIS SCHOOL OF BUSINESS

"ESB SA"

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 de Dinars

Matricule Fiscal : 1448512/L

RC : B0363422016

Siège social : Lot n°05 Zone Industrielle Chotrana II - 2083 Pôle Technologique - El Ghazala

Les actionnaires de la société anonyme dite Ecole Supérieure Privée de Tunis School of Business «ESB S.A.», sont informés de l'annulation de la convocation de l'assemblée générale ordinaire prévue le 12 septembre 2024 à 10h, au Lot n°05 Zone Industrielle Chotrana II, 2083 Pôle Technologique El Ghazala, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de la société au cours des exercices 2021/2022 et 2022/2023 ;

2. Lecture du rapport général et des rapports spéciaux du commissaire aux comptes au titre des exercices clos le 31/8/2022 et le 31/8/2023 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au cours des exercices 2021/2022 et 2022/2023 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/8/2022 et des états financiers arrêtés au 31/8/2023 ;

5. Affectation des résultats des exercices clos le 31/8/2022 et le 31/8/2023 ;

6. Approbation des conventions réglementées;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Fixation des jetons de présence;

9. Pouvoir et formalités.

2024R02324SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DE TUNIS SCHOOL OF BUSINESS

«ESB SA»

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 de Dinars

Matricule Fiscal : 1448512/L

RC : B0363422016

Siège social : Lot N°05 Zone Industrielle Chotrana II - 2083 Pôle Technologique - El Ghazala

Les actionnaires de la société anonyme dite Ecole Supérieure Privée de Tunis School of Business «ESB S.A.», sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 31 octobre 2024 à 10h, au Lot n°47 Zone Industrielle Chotrana II, 2083 Pôle Technologique El Ghazala, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de la société au cours de l'exercice 2021/2022;

2. Lecture du rapport général et des rapports spéciaux du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/8/2022;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au cours de l'exercice 2021/2022;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/8/2022 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/8/2022 ;

6. Approbation des conventions réglementées;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Fixation des jetons de présence;

9. Pouvoir et formalités.

2024R02325SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DE TUNIS SCHOOL OF BUSINESS

«ESB SA»

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 de Dinars

Matricule Fiscal : 1448512/L

RC : B0363422016

Siège social : Lot N°05 Zone Industrielle Chotrana II - 2083 Pôle Technologique - El Ghazala

Les actionnaires de la société anonyme dite Ecole Supérieure Privée de Tunis School of Business «ESB S.A.», sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 28 Novembre 2024 à 10h, au Lot n°47 Zone Industrielle Chotrana II, 2083 Pôle Technologique El Ghazala, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de la société au cours de l'exercice 2022/2023 ;

2. Lecture du rapport général et des rapports spéciaux du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/8/2023 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au cours de l'exercice 2022/2023 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/8/2023 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/8/2023 ;

6. Approbation des conventions réglementées;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Fixation des jetons de présence;

9. Pouvoir et formalités.

2024R02326SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE SKIRA PETRO-SERVICES

Société anonyme

Au capital de 120.000 dinars

Siège social : Cité Essaâda - La Skhira

Identifiant unique n° : 043778G

Les actionnaires de la Société Anonyme Skira Pétro-Services sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 12 octobre 2024 à 10 heures au local d'administration de la société situé à Cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

2) La prise de décision relative à une créance non encaissée et aux demandes du client société tunisienne d'électricité et de gaz.

3) Autorisation donnée au conseil d'administration et au PDG de constater le chèque remis au fournisseur Hassen Fish et non encaissé par lui en profit.

4) Autorisation donnée au conseil d'administration et au PDG de réintégrer la dette de la société Serco en profit.

5) Questions diverses.

6) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au local d'administration de la société situé à Cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 à Sfax : le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire ainsi que la liste des actionnaires.

De même, les actionnaires de la Société Anonyme Skira Pétro-Services sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le samedi 12 octobre 2024 à 11 heures au local d'administration de la société situé à Cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

4) Approbation des états financiers intermédiaires arrêtés au 31108/2024.

5) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et par le Président Directeur Général.

6) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

7) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général.

8) Dissolution et liquidation de la société et fixation des règles de sa liquidation.

9) Désignation d'un liquidateur pour liquider la société.

10) Continuation du commissaire aux comptes de l'exercice de ses fonctions jusqu'à la liquidation de la société.

11) Autorisation donnée au liquidateur de la société pour déposer des copies des documents demandés à déposer au registre national des entreprises en vertu de l'article 42 de la loi n°2018-52.

12) Autorisation donnée au liquidateur de la société pour la destruction des documents comptables et fiscaux relatifs aux exercices 2012 et antérieurs.

13) Questions diverses.

14) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au local d'administration de la société situé à Cité Ennakhil Route de Tunis km 1,5 à Sfax : le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire. Les états financiers intermédiaires arrêtés au 31/8/2024, l'état des cautionnements, avals et garanties donnés par la société et des sûretés consenties par elle au cours de la période allant du 01/01/2024 au 31/8/2024, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale extraordinaire, les rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/8/2024 ainsi que la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister aux assemblées générales sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial écrit revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2024X01142SANB3

EZZITOUNA

SA en cours de liquidation

Au capital de 4 000 000 Dinars

65, avenue des Martyrs Sfax

Identifiant Unique : 0043401Z

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE POLYCLINIQUE EZZITOUNA, le 27 Juillet 2024, nous vous avons convoqué à notre Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 02 septembre 2024 à 10H du matin au bureau du liquidateur Monsieur Abdeljalil Bouchaala sis à la route de Gremda km 0,5 immeuble Asma palace mezzanine n°B6 Sfax. L'assemblée n'a pas pu valablement délibérer pour défaut de quorum prévu à l'article 36 des statuts.

Vous êtes donc invités à participer à la seconde assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le Mardi le 24 septembre 2024, à 10H du matin au bureau du liquidateur Monsieur Abdeljalil BOUCHAALA sis à la route de Gremda km 0,5 immeuble Asma palace mezzanine n°B6 Sfax et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du liquidateur,

- Renouvellement du mandat du liquidateur,

- Convocation des membres du conseil d'administration pour arrêter les états financiers de l'exercice 2022,

- Questions diverses.

Les actionnaires seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants des actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial écrit revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2024X01150SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«LE MOTEUR GROS S.A»

Capital social : 300 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4-Zone Industrielle - Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

RNE : 5544426/W

Messieurs les actionnaires de la Société «Le Moteur Gros S.A», sont convoqués en assemblée Générale Ordinaire, pour le lundi 7 Octobre 2024, à 10h, au siège de la Société sis à la Rue 8612, impasse n°4, Zone Industrielle, la Charguia 1, 2035 Tunis - Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales

- Examen et approbation des Etats Financiers afférents à l'exercice 2023 ainsi que des conventions réglementées

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Fixation de jetons de présence

- Renouvellement de mandat d'administrateur

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

2024402266SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«ITALCAR GROS S.A»

Capital social : 300 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4, Zone Industrielle - Charguia I - 2035 Tunis Carthage

RNE : 10613871E

Messieurs les actionnaires de la Société «ITALCAR Gros S.A», sont convoqués en assemblée Générale ordinaire, pour le lundi 7 octobre 2024, à 11h, au siège de la Société sis à la Rue 8612, impasse n°4, Zone Industrielle, La Charguia 1, 2035 Tunis - Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales

- Examen et approbation des Etats Financiers afférents à l'exercice 2023 ainsi que des conventions réglementées

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Fixation de jetons de présence

- Renouvellement de mandat d'administrateur.

2024402267SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«SOTRABAT IMMOBILIERE S.A»

Capital social : 39 065 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia I - 2035 Tunis Carthage

MF : 0001514C

Messieurs les actionnaires de la Société «SOTRABAT IMMOBILIERE S.A», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le mardi 8 octobre 2024, à 10h, au siège social de la société sis à la rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia I, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

- Pouvoir en vue des formalités.

2024402270SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE AL KARAMA HOLDING

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0922165A

Messieurs les actionnaires de la société Al Karama Holding sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mardi 10 octobre 2024 à dix heures au siège social sis à la rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire ;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la Société au titre de l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023;

- Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2023;

- Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2023 ;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2023 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Pouvoirs en vue de formalités.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2024402276SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale du 30 septembre 2024

Société «SOUF»

S.A.R.L au capital de 75.000 dinars

N°28 Rue 10199 Ouardia II

Matricule fiscal : 030792 L/A/M/000

Messieurs les associés de la société SOUF sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 septembre 2024 au siège social sis au 28 rue 10199 Ouardia II à 10 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2002 et affectation des résultats

2/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2003 et affectation des résultats

3/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2004 et affectation des résultats

4/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2005 et affectation des résultats

5/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2006 et affectation des résultats

6/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2007 et affectation des résultats

7/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2008 et affectation des résultats

8/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2009 et affectation des résultats

9/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2010 et affectation des résultats

10/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et affectation des résultats

11/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2012 et affectation des résultats

12/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2013 et affectation des résultats

13/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2014 et affectation des résultats

14/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2015 et affectation des résultats

15/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2016 et affectation des résultats

16/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2017 et affectation des résultats

17/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2018 et affectation des résultats

18/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2019 et affectation des résultats

19/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2020 et affectation des résultats

20/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2021 et affectation des résultats

21/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2022 et affectation des résultats

22/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2023 et affectation des résultats

23/ Désignation d'un gérant.

2024R02322SRLB3

Convocation

Le Complexe Hôtelier et Touristique

«El Hana International»

S.A.R.L. au capital social de 13.009.000 Dinars

Siège social : 49 avenue Habib Bourguiba - 1015 Tunis

R.C : N°B155051996

M.F : 296159M/A/M/000

Messieurs les associés du Complexe Hôtelier et Touristique El Hana International sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice financier de l'année 2022 le samedi 5 octobre 2024 à 10H au 12 bis Rue de Russie - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Entériner le retard de la convocation de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2022.

2) Examen et approbation s'il y a lieu du rapport du gérant, du rapport général et spécial du commissaire aux comptes et des états financiers de l'exercice.

3) Examen et approbation s'il y a lieu des conventions relevant de l'article 115 du code des sociétés commerciales.

4) Affectation du résultat de l'exercice 2022.

5) Reconduction du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022 & 2023.

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont à votre disposition au siège de la société : 49 Avenue Habib Bourguiba - Tunis.

2024402275SRLB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale constitutive

De la société communale locale

"ZAHRA JEDIDI"

Nom de l'entreprise à constituer : "ZAHRA JEDIDI" pour le grand élevage agricole et d'élevage.

Numéro d'identification fiscale : 1883252/L.

Type d'entreprise : Locale

Capital de la société : 10.000 dinars

Durée de l'entreprise : 99 ans

Adresse du siège social : Sidi Ahmed Jedidi 9070 Medjez El Beb Béja

Date et lieu de dépôt du modèle de statuts : 20/8/2024 au Tribunal de Première Instance de Béja sous le n°19.

La date limite annoncée pour l'assemblée générale : samedi 28 septembre 2024 à 9 h du matin au Complexe Culturel de Sidi Ahmed Jedidi Medjez El Beb Béja.

Fondateurs : Yasser Ouni, Souad Arfaoui, Samir Shehi, Mohammed Ali Hammami, Abdelhakim Hammami, Férid Nefzi.

2024T00869SODB3

Société régionale citoyenne Thimar Al-Watan

Siège social : 10, rue Bastia cité Sourour - 2124 Gafsa

Capital : 20000 dinars

Annonce n° : 2024R02189SODB1

Tél : 56053056

e- mail : thimaralwatan@gmail.com

La société régionale citoyenne Thimar Al-Watan annonce la tenue de son assemblée générale constitutive le samedi 28 septembre 2024 à la Maison des Jeunes de Gafsa à 9h.

Les candidatures pour l'élection des membres du conseil d'administration sont ouvertes à partir de la publication de cet avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne, avec une date limite de soumission fixée au 28 septembre 2024.

L'ordre du jour comprend :

1. Vérification de la liste des participants.

2. Constitution de la société.

3. Approbation des statuts.

4. Nomination d'un commissaire aux comptes.

5. Election des membres du conseil d'administration.

En cas d'absence de quorum, les délais seront prolongés de 15 jours et l'assemblée générale constitutive sera reconvoquée au même lieu et à la même heure.

Cet avis tient lieu de convocation officielle pour tous les adhérents.

2024R02331SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mohamed Masmoudi déclare qu'il possède un lot de terrain sis à la route Taniour km 11 Sfax et déclare qu'il a perdu l'acte notarié à l'attestation du notaire Hichem Fourati et Moez Krichene et l'acte notarié à l'attestation du notaire Mokhtar Baccar et Malek Medhioub et il désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devront s'adresser au bureau du notaire Hichem Fourati situé à l'avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2024X01147DIVD2

Avis

Hafeth Fki annonce qu'il possède un lot de terrain situé à Sfax route de Taniour Km 11 provenant par l'acte notarié à l'attestation des deux notaires Mohamed Mzid et son fils Mohamed le 3/12/2011 et il déclare qu'il a perdu l'acte notarié et il désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devront s'adresser au bureau de notaire Hichem Fourati situé à l'avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2024X01148DIVD2

Avis

Mr Mondher Haddar annonce que son titre de propriété d'un terrain de surface 1612 m² situé entre route Daier et Tunis klm 8 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ben Amira Sleh situé au 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2024X01152DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Lakhdhar ben Jeddou titulaire de la CIN n°05959555 délivrée le 27/02/2024 à Tunis, a perdu un titre de propriété n°19/64215 de l'hypothèque n°73274 sidi bouzid selon une déclaration d'honneur faite le 30/8/2024 sidi bouzid.

2024X01153DIVD2